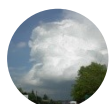


La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

Quelques épisodes pluvieux sont prévus cette semaine.

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)



Pour rejoindre le réseau, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant : [SENCROP](#)

Vous avez plusieurs abonnements possibles :

- **140 euros HT**
Pour 1 petit euro par hectare et par an, vous bénéficiez d'un abonnement pour une station proche de vos parcelles et 3 accès nominatifs.
- **200 euros HT**
Pour 2 petits euros par hectare et par an, vous bénéficiez d'un abonnement pour maxi 10 stations réparties dans la Haute-Saône et 5 accès nominatifs.
- **Vous pouvez également acheter une ou plusieurs stations** auprès de la chambre d'agriculture. Nous vous l'amenons et nous la posons dans la parcelle que vous souhaitez.
Vous investissez alors **680 euros HT** par station (qui vous appartient) et vous souscrivez **l'abonnement que vous souhaitez**.

S'abonner à Sencrop : petit investissement, gros gains !





Stade et état des cultures

La défloraison est en cours mais toutes les parcelles restent jaunes.



Dans l'essai, les bandes sans azote sont défleuries

Une cétoine vegan en plein repas

Larves de méligèthes





Stade et état des cultures

La F1 est enroulée dans la moitié des parcelles. L'autre moitié est au stade « dernière feuille déployée ». Les semis tardifs (novembre) sont au stade 2 nœuds.

Blé semé au 15/11 – stade 2 nœuds



Blé semé au 20/10 – la F1 est pointante à enroulée – mélange Absalon Adoration



Les semis d'avant le 10/10 sont souvent au stade « Dernière feuille déployée », sauf les variétés tardives



Maladies du feuillage - septoriose

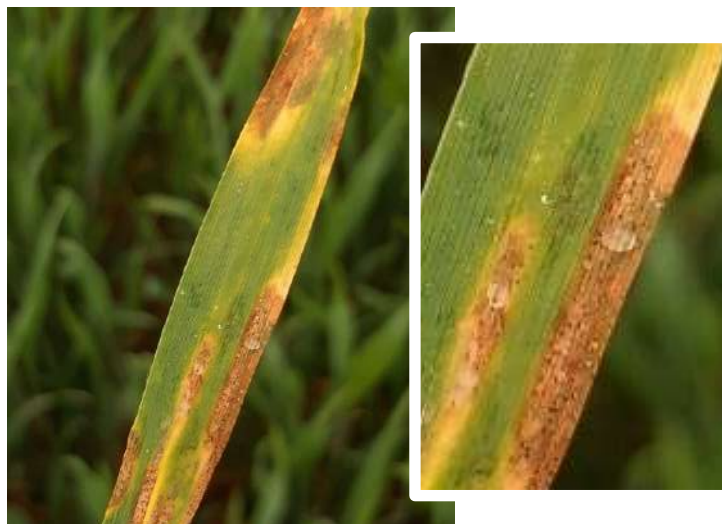
La septoriose monte doucement. Quelques taches fraîches de septoriose se développent sur F4, elles sont issues des contaminations des pluies de tout début avril. A cette époque, c'était la F4 définitive qui était étalée, la F3 était enroulée. Les taches issues des contas du week-end dernier apparaîtront dans 15 jours.

On observe beaucoup de symptômes physiologiques dans les blés !

Taches fraîches de **septoriose** (reconnaisable aux petits points noirs, pycnides) sur F4 définitive



Taches de **septoriose** (reconnaisable aux petits points noirs, pycnides) sur F5 définitive



Conseil

Le risque septoriose est toujours plutôt faible et très peu d'eau annoncée dans les jours qui viennent. Pour rappel, la septoriose n'est pas une maladie explosive !

Quelle que soit la variété et la date de semis, il est possible d'attendre que toutes les feuilles soient complètement déployées pour réaliser le premier fongicide.

Afin de ne pas dépenser plus qu'il ne faut dans les programmes fongicides, il est préférable de prévoir dès maintenant le traitement floraison (fusa ou relais maladies foliaires).

Stratégie fongicide en fonction de la sensibilité variétale

Variétés	Sensibilité à la septoriose	Sensibilité à rouille brune et à la fusariose	Traitement au stade « dernière feuille déployée » - Objectif : lutter contre la septoriose et rouilles.	Traitement au stade floraison - Objectif : lutter contre la septoriose, rouilles
ATTRAKTION, CHEVIGNON, FRUCTIDOR, GARFIELD, KWS EXTASE, LG ABSALON, SY ADORATION	peu sensibles à la septoriose	peu sensibles à rouille brune et à la fusariose des épis	35 à 40 euros / ha (voir tableau des fongicides)	
APACHE, GRAINDOR, OREGRAIN, RGT SACRAMENTO, RUBISKO, SY ADMIRATION	sensibles à la septoriose ou rouille jaune	peu sensibles à rouille brune et à la fusariose des épis	50 à 55 euros / ha (voir tableau des fongicides)	
COMPIL, GIAMBOLOGNIA, IONESCO, JUNIOR, KWS EXTASE, LG APPOLO, LG ARMSTRONG, LIPARI, PASTORAL, PRESTANCE, RGT PERKUSSIO, SYLLON, WINNER	peu sensibles à la septoriose	sensibles à rouille brune et/ou fusarium sur épi.	20 à 25 euros / ha (voir tableau des fongicides)	20 à 25 euros / ha. Les spécialités les plus efficaces sur septoriose, rouilles, Fusarium et Microdochium
ADVISOR, AREZZO, CELLULE, COMPLICE, FANTOMAS, FILON, JUNIOR, KWS UKTIM, LAURIER, LG ASTERION, LG AUDACE, MACARON, MUTIC, NEMO, RGT VELASKO, UNIK	sensibles à la septoriose ou rouille jaune	sensibles à rouille brune et/ou fusarium sur épi.	35 euros / ha (voir tableau des fongicides)	20 à 25 euros / ha. Les spécialités les plus efficaces sur septoriose, rouilles, Fusarium

Extrait du guide cultures des champs d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

Produits	Dose / ha pour 30 euros	Dose / ha pour 50 euros
AMPLITUDE + PRIXOR	0.3 + 0.3	0.5 + 0.5
AVIATOR XPRO	0.5	0.85
CURBATUR + OXAR	0.24 + 0.36	0.4 + 0.6
ELATUS PLUS + ARIOSTE 90	0.5 + 0.5	0.75 + 0.75
ELATUS PLUS + QUESTAR ou APROVIA PLUS + AQUINO	0.36 + 0.72	0.6 + 1.2
ELATUS ERA	0.5	0.8
ELATUS ERA + QUESTAR	0.3 + 0.6	0.5 + 1
ISIX + IMTREX	0.36 + 0.36	0.6 + 0.6
KARDIX	0.6	1
KARDIX + TWIST	0.6 + 0.12	1 + 0.2
LIBRAX	0.75	1.2
LIBRAX + COMET	0.6 + 0.2	1 + 0.33
PRIXOR + RELMER PRO	0.36 + 0.36	0.6 + 0.6
QUESTAR + TURRET 90	0.75 + 0.37	1.25 + 0.62
REVYSTAR XL	0.55	0.9
REVYSTAR XL + COMET	0.4 + 0.2	0.7 + 0.35
REVYSTAR XL + OXAR	0.3 + 0.3	0.5 + 0.5
SAKURA + IMTREX	0.66 + 0.53	1 + 0.8
SKYWAY XPRO	0.5	0.8
UNIVOQ	0.7	1.2
UNIVOQ + AMISTAR	0.6 + 0.18	1 + 0.3
VARIANO XPRO	0.7	1.1
ZOOM	0.5	0.85
ZOOM + COMET	0.47 + 0.23	0.7 + 0.35

SKYWAY XPRO = KAROSSE XPRO
 PRIXOR = OXAR
 AMPLITUDE = REVYSTAR = SULKY
 REVYSTAR XL = DIADEM

KARDIX = YONEROO = VELDIG = KEYNOTE = MACFARE
 APROVIA PLUS = ELATUS PLUS = SOLATOP
 QUESTAR = AQUINO

Désherbage : rattrapages spécifiques sur dicotylédones

Dernière limite pour désherber les céréales = stade dernière feuille déployée !

HERBICIDES ANTIDICOTYLEDONES UTILISABLES APRES LE STADE 2 NŒUDS DES CÉRÉALES HIVER 2022



- dose homologuée sur la culture
- dose la plus faible sur la culture
- produit non autorisé

■ Produit autorisé sur la culture par portée de l'usage, et avec accord de la firme

CÉRÉALES					SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	Doses autorisées kg/ha ou l/ha ou g m. a./ha	MATIÈRES ACTIVES, CONCENTRATIONS ET MODE DE PÉNÉTRATION			FORMULATIONS	Nombre d'applications max	DAR (jour ou stade) ou stade max d'application	Qualité	Chardon	Rumex de roche	Renouée livour	Renouée oseille	
Blé tendre	Blé dur	Orge	Avoine	Triticale				Eragrostis	RACINAIRE ET FOLIAIRE										
									RACINAIRE	HRAC									FOLIAIRE
Anti-dicotylédones																			
■	■	■	■	■	■	■	0,06 - 0,075	metbulfuron 7%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,75-1	forasulfone 2,5	■	forasulpr 100 - coprésenti 80	O	EC	1	BBCH 37	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,075	metbulfuron-méthyl 6,7%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,035	bifenoxuron-méthyl 31,3%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,035	metbulfuron-méthyl 14,3%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,045	bifenoxuron-méthyl 11,1%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	1,8	forasulfone 2,5	■	forasulpr 100	SE	1	BBCH 32-39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,07	bifenoxuron 7,1%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,02	metbulfuron-méthyl 25%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,07	bifenoxuron 7,14%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	1,5	forasulfone 5,4%	■	MCPA 30Chlorpyrifate 35	O	SL	1	BBCH 39	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,06 - 0,09	metbulfuron 6,8%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	200	forasulfone 50	■		SC	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,075	bifenoxuron-méthyl 31,3%	■	forasulpr 100	O	EC	1	BBCH 39	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,15	metbulfuron 4%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	1,8	forasulfone 1	■	forasulpr 100	O	SE	1	BBCH 39	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,025 - 0,03	metbulfuron-méthyl 20%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	2		■	MCPA 400	O	SL	1	BBCH 39	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,175-1	metbulfuron 5	■	forasulpr 100	O	OD	1	BBCH 39	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,1	metbulfuron 4%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,06	bifenoxuron-méthyl 25%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,25-0,5		■	haloxafone 12,5	O	EC	1	BBCH 39	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,05	bifenoxuron-méthyl 15%	■	forasulpr 100	O	EC	1	BBCH 39	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,05	metbulfuron-méthyl 8,3%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,05	bifenoxuron-méthyl 8,3%	■		WG	1	BBCH 39	■	■	■	■		
■	■	■	■	■	■	■	0,5-1	forasulfone 10,5%	■	haloxafone 6	O	OD	1	BBCH 45	■	■	■		

- (1) Sur cultures de printemps, limitation à 2 nœuds, à 1,5 l/ha. Sur céréales d'hiver, 0,75 l/ha après le stade 2 nœuds.
- (2) Vérifier les homologations : stade maxi dernière feuille étalée sur blés d'hiver, orge d'hiver et printemps; 2 nœuds pour les autres cultures.
- (3) Utilisation possible jusqu'au stade dernière feuille étalée sur blé tendre hiver, blé dur hiver et orge hiver - 2 nœuds pour les autres cultures.
- (4) 1 application/an sur sols acides, 1 année/2 en sols alcalins si utilisation de la dose max de 0,03 kg.
- (5) l'utilisation sur avoine d'hiver est possible, mais uniquement jusqu'au stade épi 1cm, à la dose de 0.25 l/ha pour Pixaro EC et 0.5 l/ha pour Zypar.
- (6) Doses et homologations par culture pouvant varier d'une spécialité à une autre.
- (7) Sur avoine d'hiver, dose de 0.75 l/ha recommandée.



BBCH 37 = Dernière feuille pointante
 BBCH 39 = Dernière feuille étalée
 BBCH 45 = Gonflement

Fertilisation azotée

Conseil

Les blés arrivent au stade « Dernière feuille déployée ».

Si vous n'avez pas terminé les apports azotés et si vous n'avez pas prévu de pilotage, le solde pourra être apporté avant une pluie.

Le pilotage peut permettre de remonter la dose prévue par le PPF. Mais d'un point de vue économique, les doses supérieures à 180 unités sont difficilement rentabilisées au prix actuel de l'azote.

Avec de l'azote aux alentours de 1.5 euros / unité, la dose X calculée reste l'optimum économique.

Essai ferti azotée





ORGE HIVER

Stade et état des cultures

Les orges épiant et fleurissent. L'épiaison est en cours sur les situations tardives.

Orge en fleur – ZEBRA 15/10



Maladies

Conseil

Maintenant que la dernière feuille est déployée (étalée), vous pourrez terminer les protections fongicides.

Désherbage de rattrapage

Voir paragraphe blé.



ORGE de PRINTEMPS semée à l'automne

Stade et état des cultures

2 nœuds à SDF.

Maladies

Attendre le stade « dernière feuille déployée » pour terminer la protection fongicide.



ORGE de PRINTEMPS semée ce printemps 2022

Stade et état des cultures

Stade épi 1 cm à 2 nœuds pour les semis de février.

Désherbage

Voir Agroaône N°13

Maladies

Les orges sont saines.

Une seule application au stade « dernière feuille déployée » est généralement suffisante.



SANGLIERS

Newsletter de la Haute-Saône agricole du 26/04/2022

DEGATS DE GIBIER - RAPPEL

Autorisation de tir du sanglier en protection des semis de maïs en avril et mai (hors période de chasse)

L'emblavement des maïs a battu son plein la semaine dernière avec ce soleil au beau fixe.

Ainsi la FDSEA tient à rappeler que les agriculteurs ont une nouvelle possibilité depuis cette année pour **protéger leurs cultures du sanglier : le tir.**

Le responsable du territoire de chasse peut être autorisé à tirer le sanglier dans des conditions précises de mise en œuvre :

- tir depuis un poste fixe, localisé sur la parcelle semée en maïs ou à 20 mètres maximum de celle-ci,
- pendant les horaires de jour définis par la réglementation (de 1 heure avant l'heure locale de lever du soleil jusqu'à 1 heure après l'heure locale de son coucher),
- pendant 15 jours après autorisation,
- pour le responsable du territoire de chasse et un nombre limité de tireurs ayants droit.

Cliquez sur le lien suivant :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Foret-et-chasse/Chasse/Sanglier-en-avril-mai/Autorisation-tir-du-sanglier-en-protection-des-semis-de-mais-en-avril-mai-hors-periode-de-chasse>



CORBEAUX

Newsletter de la Haute-Saône agricole du 29/03/2022

NUISIBLES

Demande d'autorisation de tir en ligne

La saison des **tirs de corbeau ou corneille** en protection des semis approche. Pour bénéficier d'une autorisation de destruction préfectorale, il faut impérativement remplir le [formulaire en ligne](#). En effet l'administration ne traite plus les demandes sous formulaire papier depuis 2020. Pour vous connecter, il vous suffira d'entrer votre **adresse de courriel en cours de validité** et un mot de passe à conserver une fois créé. Il vous est également possible de réinitialiser votre mot de passe si vous l'avez perdu. L'option de connexion via *France-Connect* semble poser des difficultés. Merci donc bien vous connecter en utilisant courriel et mot de passe.



TOURNESOL

Stade et état des cultures

Quelques parcelles ne sont toujours pas levées.

Des parcelles ont été ressemées suite à des attaques de tipules ou limaces.

Surveillez les limaces !

Semis du 23 mars – 4 feuilles



Semis du 12 avril – 2 feuilles



Il faut casser la croute pour survivre



Semis de début avril – cotylédon coupé par un oiseau



Tournesol sectionné à la base par une larve de tipule



DESHERBAGE

Les prochaines étapes seront éventuellement de biner la parcelle et de surveiller les levées de graminées estivales et les ray-grass.



MAIS

Stade et état des cultures

Les semis se poursuivent.

Les semis de la mi-avril sont levés.



Désherbage

Désherbage prélevée = voir Agrosaône N°14.

Fertilisation azotée du maïs

Voici quelques doses indicatives d'azote

	Objectif de rendement (q/ha)	Dose d'azote indicative
Argilo calcaire superficiel	85	160
Limons sableux	80	150
Limons battants hydromorphe	90	170
Alluvions argileuses ou argileux profond	100	160
Si apport de fumier avant les semis ou retournement de prairie		ne pas dépasser 120 unités d'azote

Règles applicables en zone vulnérable directive nitrates

Fractionnement des apports d'azote minéral

Culture	Fractionnement de l'apport minéral	Modalités du premier apport minéral	Plafonnement de chaque apport suivant
Maïs	2 apports minimum	Plafonné à 80 kgN /ha s'il est effectué avant le 1 ^{er} juin	120 kg N/ha

Conseils

Vous pourrez amener un peu d'azote avant une prochaine pluie.



Stade et états des cultures

Les semis sont en cours.

Les premiers semis de la mi-avril lèvent.



Désherbage

Conseil

Voir Agrosaône N° 14 pour les programmes de prélevée.



POIS d'hiver

Ils fleurissent.

Maladies

Traitement à réaliser dès que possible

Premier traitement possible début floraison : [SCALA](#) 0.5 L/Ha + [PROSARO](#) 0.25 L/Ha + [AMISTAR](#) 0.25 L/Ha
Second traitement possible 15 à 21 jours après : [PROSARO](#) 0.4 L/Ha + [AMISTAR](#) 0.4 L/Ha



POIS de printemps

Les semis de fin février sont au stade 6 feuilles.

Désherbage

*Les désherbages pourront être réalisés dès que possible.
Voir Agrosaône N°14.*



Féverole d'hiver

Stade et état des cultures

La floraison est en cours.

Maladies

Un premier traitement fongicide pourra être réalisé dès que possible.

Premier traitement possible : [SCALA](#) 0.75 L/Ha + [PROSARO](#) 0.25 L/Ha + [AMISTAR](#) 0.25 L/Ha



Féverole de printemps

Stade et état des cultures

Stade 3-4 feuilles pour les semis de la mi-février.

Désherbage

Prévoir si besoin une **double application** de [CORUM](#) 0.6 L/Ha + Huile 1% ou **un seul passage** à 1.2 L/Ha + Huile 1%



Récolte méteils et fourrages 2022

Couvert seigle vesce semé en aout. Il sera enrubanné.



Méteil triticale avoine pois vesce semé en octobre, il sera ensilé en fin de semaine. La floraison des légumineuses débute et le triticale est au stade DFE



Sursemis de triticale pois vesce dans une luzerne. Les paturins ont envahi la parcelle. Les luzernes se sont énormément salies suite à une année 2021 froide et pluvieuse



Sursemis de seigle vesce dans une luzerne installée dans un colza en 2017. Un tournesol sera semé après récolte.



CIVE de seigle.



Méteil triticale avoine pois vesce semé en octobre, il sera enrubbé



1 m² de ce méteil est composé de 1200 g de triticale et de 2500 g de vesce + pois



**D'après le modèle MERCI, ce méteil a piégé 355 unités d'azote par ha.
Après récolte, 40 unités seront restituées par les systèmes racinaires pour le sorgho qui suivra**



Méthode d'Estimation des Restitutions par les Cultures Intermédiaires

RÉSULTATS

Date de calcul : 03/05/2022
Date de mesure : 28/04/2022

Type de sol : Limon argileux profond
Réserve Utile du sol : 150 < RU < 200
Date de levée (semis) : 01/10/2021
Liste des espèces présentes dans le couvert : Triticale, Vesce velve

I CARACTÉRISTIQUE DU COUVERT

Matière sèche aérienne (t/ha)	Azote piégé total (kg/ha)
9,8	355

II RESTITUTIONS DU COUVERT AU SOL

(kg/ha, éléments disponibles pour la culture suivante)

Azote (N)	38
-----------	----

Informations sur la dynamique de minéralisation

17 kg A 30 jours	8 kg A 60 jours	6 kg A 90 jours	4 kg A 120 jours	4 kg A 150 jours	kg A 180 jours
Phosphore (P ₂ O ₅)	Potasse (K ₂ O)	Soufre (SO ₂)	Magnésium (MgO)		
10	60	5	5		

III VALORISATION DU COUVERT EN DÉROBÉE

Valeurs fourragères - Alimentation animaux		Méthanisation
UFL	MAT (g/kg) ou (kg/t)	Rendement en énergie (Nm ³ de CH ₄ /ha)
0,82	210	2 235

IV CONTRIBUTION AU STOCKAGE DE CARBONE DANS LE SOL

Carbone stable (t/ha)	Evolution Matière Organique (t/ha)
0,3	0,6



Méteil grain féverole pois vesce



Méteil grain triticale féverole



La valeur alimentaire d'un ensilage de méteil est directement liée au stade de récolte de la culture.

L'optimum de récolte se situe entre 800 et 1000 °C (base 1^{er} février 0-18). **Le meilleur repère reste de prévoir un ensilage avant l'épiaison des céréales : stade gonflement ou au moment de la floraison du protéagineux.**

Dates optimales d'ensilage des méteils en Haute –Saône (station de **Chargey les Gray**).

Station de Chargey les Gray	Date à laquelle 600°C base 0 depuis le 1 ^{er} février sont atteints.	Date à laquelle les 900°C base 0 depuis le 1 ^{er} février sont atteints. <i>(ensilage précoce du méteil)</i>	Date à laquelle les 1100°C base 0 depuis le 1 ^{er} février sont atteints. <i>(ensilage tardif du méteil)</i>
2015	25-avr	16-mai	30-mai
2016	26-avr	21-mai	03-juin
2017	10-avr	12-mai	24-mai
2018	27-avr	19-mai	30-mai
2019	18-avr	14-mai	28-mai
2020	12-avr	02-mai	17-mai
2021	24-avr	21-mai	04-juin
2022	17-avr	14/05/2022 ?	

En somme de températures, 2022 est pour l'instant en avance comme en 2019.

Au 1^{er} mai, la somme de temp est de 780°C. Les 900°C base 0 depuis le 1^{er} février seront atteints dans une dizaine de jours vers le 14/05.



Analyses de fourrages 2022

Pour celles et ceux qui sont intéressés, nous prévoyons une collecte courant juillet.

Nous remettrons le protocole de prélèvement dans les bulletins de juillet

Le **dépôt** des **échantillons** et des **fiches de renseignements** associées devra se faire **à la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône** (17 quai Yves Barbier 70000 Vesoul). Dans le cas où plusieurs agriculteurs d'un même secteur veulent réaliser un nombre important d'analyses, la récupération des échantillons pourrait être délocalisée.

Pour les analyses de fourrage, le tarif est lié au type d'analyse et intègre les frais d'envoi :

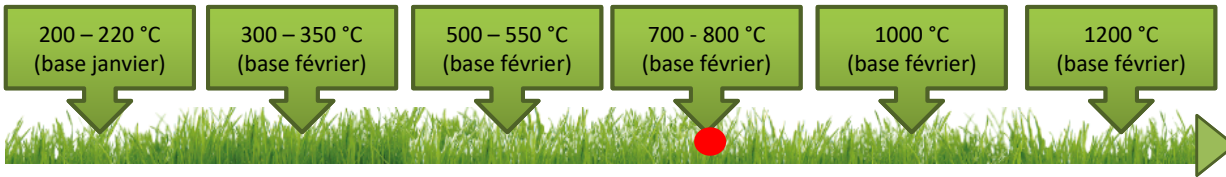
- **Herbe** (enrubannage, foin) : valeur nutritive + minéraux = **65 € HT**
- **Ensilage d'herbe** : valeur nutritive + minéraux + pH + Azote ammoniacal = **75 € HT**
- **Ensilage de maïs et méteils** (tous types fourrages) : valeur nutritive + minéraux = **65 € HT**

Contact : Margaux Reboul Salze, conseillère prairies fourrages, Chambre d'agriculture de Haute-Saône : 03 84 77 14 34
margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr



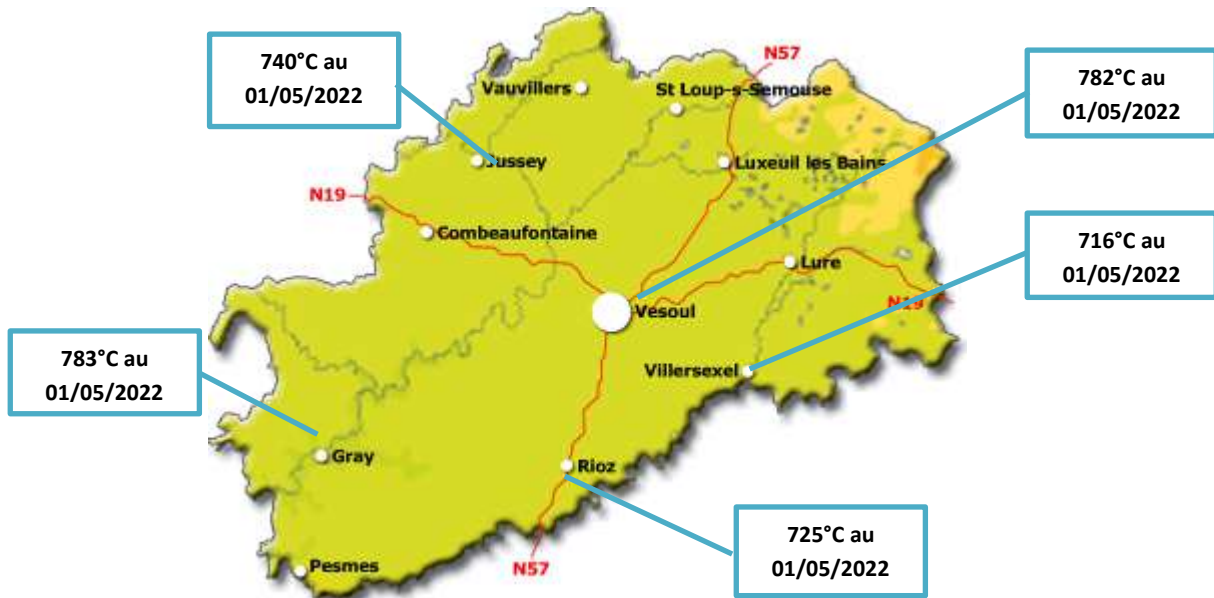
Le coin de l'herbe

● Cumul actuel degrés-jours



Tallage		Epi 5 cm	Début épiaison	Début floraison	Floraison
Apport azote	Mise à l'herbe	Fin déprimage	Enrubannage, ensilage	Foin précoce	Foin tardif

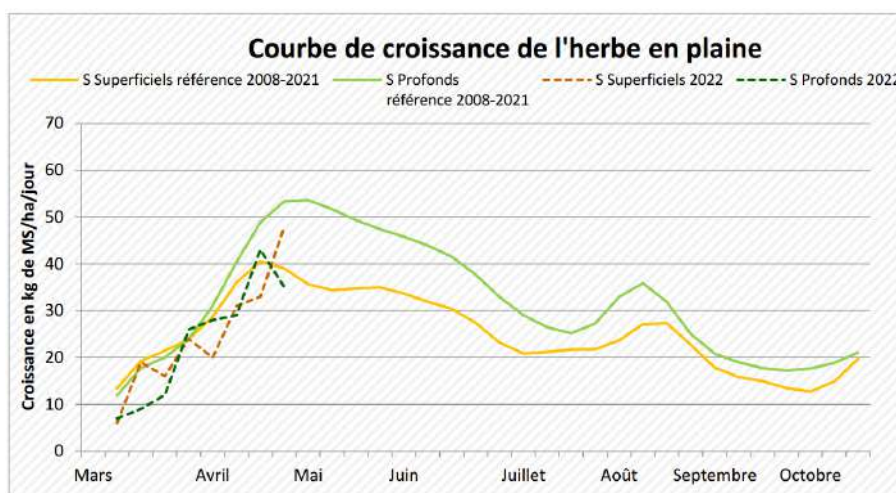
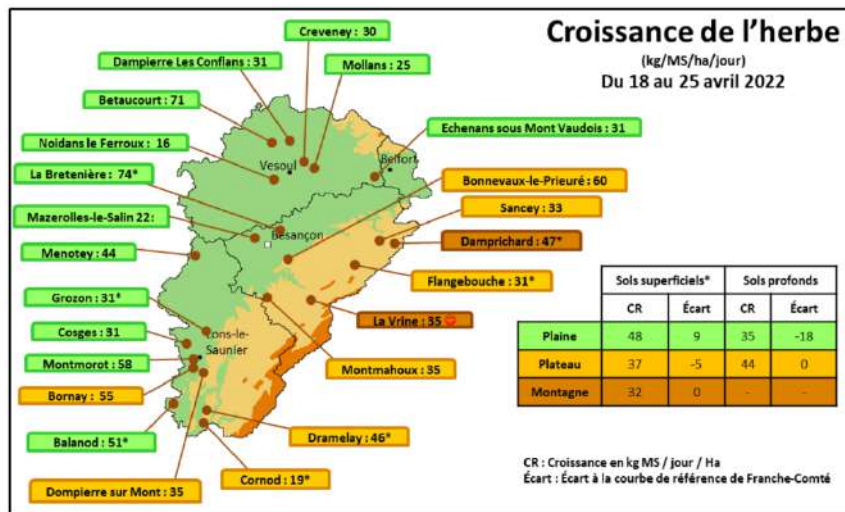
°C en base février



Croissances d'herbe mesurées par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône cette semaine :



Météo de l'herbe de la semaine dernière :



En traits pleins, les moyennes sur les prairies de plaine de Franche-Comté. En pointillés les valeurs 2021.

Retrouvez **Radio "Prairies"** par le Groupe Herbe Franche-Comté !

Retrouvez le **10^{ème} épisode** sur la [chaîne YouTube du Groupe Herbe Franche-Comté](#) ! Cette semaine Philippe Tondu retourne au GAEC des Lavandes pour faire un point sur la saison et notamment parler du pâturage sans concentrés ni fourrages !



Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr



Désherbage tournesol : bien utiliser le binage en complément des herbicides ([cliquez](#))

En tournesol, l'efficacité du binage est élevée sur des adventices peu développées et sur sol sec, y compris sur graminées. Une option pertinente face à des herbicides à la peine.

Publié le 15 avril 2022 - Par Christian Gloria



L'efficacité du binage est conditionnée à l'état du sol qui doit être sec, et à une météo clémente les 3-4 jours qui suivent l'intervention.

© Chambre d'agriculture du Tarn

Restrictions sur le S-métolachlore, adventices résistantes à des produits, nouveautés tardant à arriver, pression sociétale et environnementale... les herbicides n'ont pas le vent en poupe en tournesol. « *Le désherbage mécanique présente une alternative ou un complément crédible sur cette culture*, présente Fanny Vuillemin, Terres Inovia. **La bineuse affiche de bonnes performances contre des mauvaises herbes qui atteignent jusqu'à 3-4 feuilles de développement, alors que la herse étrille et la houe rotative sont efficaces à des stades très précoces, de fil blanc à 2 feuilles.** »

Malgré tout, même avec le binage, l'efficacité est d'autant plus élevée que l'intervention se fait **sur des adventices jeunes**. Elle est également conditionnée à l'état du sol, qui doit être sec lors du passage, et à une météo clémente les trois à quatre jours suivant l'intervention. Les adventices dépérissent alors rapidement en séchant après le passage de l'outil. La bineuse est **efficace y compris sur des graminées**, ce qui n'est pas le cas pour la herse étrille et la houe rotative.

Binage à éviter sur les sols en pente

« *Le binage complète efficacement l'action des herbicides. Il s'avère judicieux dans des situations où les programmes herbicides sont mis en défaut ou dans la recherche d'une réduction des phytos quand la pression des adventices est faible ou moyenne*, souligne Fanny Vuillemin. **Il peut contribuer à une bonne destruction d'adventices difficiles tels le datura, le xanthium, le bidens, le tournesol sauvage ou le chardon.** »

« *Cet outil est par ailleurs intéressant pour éroder les limons* », souligne Marie-Pierre Miquel, de la chambre d'agriculture du Tarn. « *Nous le déconseillons en revanche sur les terres de coteaux qui concernent les trois quarts des exploitations de notre département*, ajoute Ghislain Perdrieux, du même établissement. *Il est moins performant sur les zones en dévers et, dans les pentes, il favorise l'érosion du sol qui peut être importante dans notre région.* » Le binage est exclu dans les terres à gros cailloux.

Arylex, l'innovation herbicide qui se fait attendre

Attendu pour 2021, puis 2022 et maintenant 2023. Le produit Arylex (codé GF 3885) de Corteva Agriscience n'est toujours pas disponible. **À base d'haloxifen-méthyl à 3 g/l**, le produit pourra être appliqué à partir du stade 4 feuilles du tournesol. Ses points forts : son efficacité sur ambroisie, amarante, chénopode, mercuriale et abutilon.

➔ **Lire aussi :** [Désherbage tournesol : les variétés VRTH en défaut contre l'ambroisie](#)

« *Le produit apporte un mode d'action complètement nouveau sur tournesol avec une molécule auxinique (hormone), très efficace sur ambroisie à feuille d'armoise, bien davantage que les solutions actuelles*, souligne Franck Duroueix, Terres Inovia. *Il devrait endiguer la progression sur le territoire de la résistance de l'ambroisie au tribénuron et à l'imazamox, les deux molécules composant les herbicides utilisés sur les VRTH, variétés tolérantes aux herbicides.* » Des résistances sont identifiées un peu partout : Rhône-Alpes, Sud-Ouest, Poitou-Charentes et maintenant le Centre.

Sécurité incendie des exploitations : une table-ronde réunit les acteurs ([cliquez](#)) Newsletter de la Haute-Saône agricole du 03/05/2022

Par Alexandre CORONEL - 02 mai 2022



Avis



Une table-ronde sur le thème de la sécurité incendie dans les exploitations a permis de faire le point sur les grands enjeux de ce dossier.

De plus en plus grands, construits à l'écart des villages, les bâtiments agricoles sont trop souvent la proie des flammes. Face aux enjeux économiques et humains de la sécurité incendie, plusieurs pistes de travail ont été évoquées par les acteurs de ce dossier, à l'occasion d'une table-ronde dans le cadre du Festival de l'élevage.

Deux récents incendies de hangars agricoles en Haute-Saône soulignent l'importance du sujet choisi pour la table-ronde organisée dans le cadre du festival de l'élevage : « les risques incendie en milieu agricole ». L'occasion d'aborder dans un premier temps la question des pratiques à risques. Comme l'a souligné Thierry Chalmin, président de la Chambre d'agriculture « Les conditions de récolte des fourrages sont déterminantes. L'année dernière on a eu une météo très pluvieuse... il y a aussi le problème des bottes récoltées en bordure de bois (la forêt couvre 46% de la superficie du département et n'est donc jamais très loin...), plus humides. Il faut inciter les agriculteurs à séparer les bottes à risques. » L'emploi de sondes connectées permet de surveiller l'évolution de la température, aussi bien dans la paille que le foin ou le regain. « A 50°C, l'agriculteur peut intervenir en sortant le fourrage, à 70°C il faut alerter les pompiers car le déplacement du tas peut provoquer un appel d'air et déclencher l'incendie. », prévient Philippe Thibault, de Groupama.

La vigilance vis-à-vis des incendies volontaires est aussi de mise. Même si, comme l'a souligné le lieutenant-colonel Conraux, qui représentait la gendarmerie, les actes de malveillance ne représentent qu'une infime partie des causes de sinistres... Mais l'isolement des bâtiments les rend néanmoins vulnérables, aux vols comme aux incendies volontaires. « Il existe aujourd'hui des solutions simples, comme les pièges photographiques utilisés par les chasseurs, qui permettent de surveiller un hangar en bout de chemin et vous transmettent sur votre téléphone les photos prises en cas d'intrusion : cela facilite aussi les investigations et la recherche criminelle, souvent très compliquée. » Il a appelé les agriculteurs à ne pas hésiter à appeler le 17, en cas de présence d'un véhicule suspect ou autre. « Par votre activité à l'extérieur et votre présence en journée, à des horaires où la plupart des gens travaillent, vous êtes de bonnes sentinelles. »

Agriculteurs et pompiers volontaires

Les services départementaux d'incendie et secours voudraient aussi pouvoir davantage s'appuyer sur des agriculteurs pompiers volontaires, car comme l'a souligné Edvige Erme, 1ère vice-présidente du Conseil départemental « les agriculteurs, au sein d'une équipe de pompiers volontaires, facilitent les interventions dans les exploitations agricoles en cas d'incendie, car ils sont capables de démarrer les engins pour les déplacer si nécessaire, il savent aussi conduire le bétail pour évacuer un bâtiment... » Deux agriculteurs pompiers volontaires témoignaient justement de leur engagement comme "soldats du feu". Le lieutenant Pascal Maurice, exploitant en Gaec dans le secteur de Pesmes reconnaît que « ça prend du temps sur le temps libre, mais l'avantage de notre métier, c'est d'être présent sur le territoire quasiment 24h/24, tandis que les autres actifs sont pour la plupart à Dijon ou Besançon pour leur travail. » Le sergent-chef Fabien Crottet est pour sa part associé avec ses parents, du côté de Champlitte. « Le fait de ne pas être seul sur la ferme me rend plus disponible en journée pour les éventuelles interventions, selon les périodes de travaux agricoles bien sûr. »

Les services de remplacement faciliteront l'engagement des agriculteurs et salariés agricoles

A l'issue de cette table-ronde, Laurent Ducret, président des Services de remplacement du département, a signé avec les représentants du SDIS une déclaration d'intention. Celle-ci formalise l'engagement des Services de remplacement dans le dispositif, pour faciliter la formation des agriculteurs et salariés agricoles pompiers volontaires (il faut compter une formation initiale de 22 jours pour apprendre à utiliser le matériel et les procédures d'intervention). Comme l'a bien synthétisé le colonel Helleu « la sécurité incendie des exploitations ne peut reposer que sur le partenariat étroit entre les agriculteurs eux-mêmes (avec des réserves d'eau incendie proportionnées à la taille des bâtiments), la commune, et bien entendu le SDIS. »



- **Le mardi 24/05 journée**
A la ferme du lycée

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-SAÔNE

Vesoul Agro campus

INVITATION

Et si on parlait conduite et protection des cultures ?

MARDI 24 MAI 2022
à la Ferme du Lycée Agricole à Port-sur-Saône

PROGRAMME
1 journée, 2 rendez-vous : le matin OU l'après-midi

- 09H15 Introduction de la journée
- 09H30 Ateliers
- 11H30 Démonstration dynamique de matériel de désherbage alternatif
- 12H15 Apéritif
- 13H45 Présentation de l'après-midi
- 14H00 Ateliers
- 16H00 Démonstration dynamique de matériel de désherbage alternatif
- 16H45 Pot de clôture

ZOOM SUR LES ATELIERS

Atelier 1 : Optimisation de la pulvérisation
Thomas GUILLOT - DE SANGOSSE / Emeric COURBET - CA70

Atelier 2 : Conception des systèmes de cultures économes en intrants
Muriel GÉRARD - VAC / Jérôme TSCHENN - CA 70

Atelier 3 : Résultats des essais désherbage mécanique
Patrice COTE - CA70 / Luc JEANNEROT - AGRO JEANNEROT

Atelier 4 : Stations météo connectées, comment ça marche ?
Amélie RAMAGET - CA70 / Adrien RIGHI - CA70

Buffet offert sur inscription

Pour déjeuner sur place, inscrivez-vous auprès d'Aline au 03 84 77 14 69 ou par mail à aline.delaitre@haute-saone.chambagri.fr avant le mercredi 18 mai 2022 soir

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

PRINTEMPS TRANSITIONS
DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE

ÉCOPHYTO DEPHY
Réseau de Démarches Expérimentales et Production de Informations sur les pratiques innovantes en agriculture.

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



- **Le vendredi 3/06 matin**
Visite de l'essai variétés féverole d'hiver CAP'PROTEINES avec Terres Inovia
A Brotte les Ray



En stage avec l'AFPASA.... A venir !

TENDRE VERS L'AUTONOMIE, GRÂCE À LA MULTIPLICATION DES SEMENCES PRAIRIES

Dates : Mardi 7 juin, mardi 26 juillet et jeudi 22 septembre 2022

Lieux : Suisse et secteur VESOUL

Intervenants : Valérie Ramseyer, biologiste au bureau d'étude « Paysage et environnement » en SUISSE, Christelle JAGER, Botaniste semence, Valorisation du patrimoine agricole pour une agriculture attractive et durable et sauvegarde des espèces prioritaires, Juliette GUESPIN, conseillère en agriculture biologique de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône et Michel DEHLON, conseiller animateur du développement local de la chambre d'agriculture Haute-Saône

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

PHYTO-AROMA : SOIN DES ANIMAUX PAR LES METHODES ALTERNATIVES

Dates : Vendredi 7 et vendredi 14 octobre 2022

Lieu : secteur VESOUL

Intervenant : Florence LARDET

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

LE PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN) ANTICIPER LA PAC 2023-2027

Date : Jeudi 20 octobre 2022

Lieu : VESOUL (70)

Intervenant : Pierric TARIN, conseiller PAC de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône.

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

HVE, HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE, S'ENGAGER DANS LA CERTIFICATION

Dates : mardi 11 octobre et jeudi 17 novembre 2022

Lieu : VESOUL (70)

Intervenant : Pierric TARIN, conseiller de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône.

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

REUSSIR SA CONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE, TECHNIQUEMENT ET ECONOMIQUEMENT

Dates : Lundi 17 octobre, jeudi 27 octobre et mardi 15 novembre 2022

Lieu : VESOUL (70)

Intervenants : Patrice COTE, Marion CHUROUT et Juliette GUESPIN, conseillers en Agriculture Biologique de Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, et Blaise OUDIN, conseiller au CER FRANCE

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

CAPTAV : CERTIFICAT D'APTITUDE AU TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

Dates : Mardi 6 décembre, mercredi 7 décembre et jeudi 8 décembre 2022

Lieu : VESOUL (70)

Intervenant : Pierre BERRECHET, de l'institut de l'élevage

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.

Toutes nos formations sont consultables sur notre site internet www.afpasa70.fr (programmes, tarifs et conditions générales envoyés sur demande) Rejoignez-nous sur notre page Facebook : Afpasa Vesoul

Renouvellement Certiphyto « Décideur en exploitation agricole »

Date : jeudi 31 mars 2022

Lieu : Maison des agriculteurs de Vesoul

Intervenants : Conseillers Agronomie/environnement CA 70

Responsable du stage : Emeline HUMBERT - AFPASA

Pour tous renseignements, s'adresser à :

AFPASA

Téléphone : 03.84.77.14.38 - Mail : afpasa@haute-saone.chambagri.fr

Site : www.afpasa70.fr / Facebook : Afpasa Vesoul

[Bulletin du 15.03.2022](#)

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

